

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AUXERRE - 8901 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 16/07/2024 - 1836 - 1989 B 00040 - 349 580 191 - A.M.S.I.

A.M.S.I. GREFFE 89.01
RCS AUXERRE 89B40
N° gestion
Société par actions simplifiée unipersonnelle de 150.790 Euros
SIEGE SOCIAL : AUXERRE (Yonne) 55, avenue Charles de Gaulle
349 580 191 R.C.S. AUXERRE - SIRET 349 580 191 00022

16 JUL. 2024

2451836

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

TROISIEME DECISION – Affectation du résultat

L'Associé Unique décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit la somme de 3.488.802,66 Euros, au compte « Autres Réserves ».

Il constate en outre, que conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du CGI, le rapport présenté mentionne que les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercices	Distribution globale	Revenu éligible à l'abattement	Revenu non éligible à l'abattement
31-12-2022	0		0
31-12-2021	257.000		257.000
31-12-2020	0		0

Cette décision a été prise par l'associé unique le 28 juin 2024

***Copie certifiée conforme
Le Représentant Légal***



1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SAS AMSI		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2		
Adresse de l'entreprise 55 AVENUE CHARLES DE GAULLE 89000 AUXERRE		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
Numéro SIRET* 3 4 9 5 8 0 1 9 1 0 0 0 2 2		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 3		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
		Frais de développement * CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	81 839 24 674
		Fonds commercial (1) AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	
		Constructions AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	130 855 74 460
		Immobilisations en cours AV	AW	25 280
		Avances et acomptes AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
		Autres participations CU	CV	818 841 22 494 691
		Créances rattachées à des participations BB	BC	
		Autres titres immobilisés BD	BE	
		Prêts BF	BG	
		Autres immobilisations financières * BH	BI	370 030
	TOTAL (II) BJ		BK	1 031 535 22 989 136
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
		En cours de production de biens BN	BO	
		En cours de production de services BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	
		Marchandises BT	BU	39 872
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	3 879
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	848 705
		Autres créances (3) BZ	CA	7 853 968
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:) CD	CE	
Disponibilités CF		CG	2 940 371	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) * CH	CI	117 898	
	TOTAL (III) CJ	CK	11 804 694	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Écarts de conversion actif * (VI) CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	IA	1 031 535 34 793 829	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD2024

Désignation de l'entreprise		SAS AMSI		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 150 790)			DA	150 790	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	136 694	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	15 079	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	18 045 097	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	3 488 803	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	21 836 463	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	10 710 540	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	460 464	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	593 835	
	Dettes fiscales et sociales			DY	608 386	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	584 142	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	12 957 367		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	34 793 829		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC	
		Écart de réévaluation libre			ID	
		Réserve de réévaluation (1976)			IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	4 878 130	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	676 097	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SAS AMSI						Néant	☐	*
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	87 990	FB		FC	87 990	
	biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue	FG	3 654 944	FH		FI	3 654 944	
	services*	FJ	3 742 934	FK		FL	3 742 934	
	Chiffres d'affaires nets*					FM		
	Production stockée*					FN		
	Production immobilisée*					FO		
	Subventions d'exploitation					FP	19 659	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FQ	805	
	Autres produits (1) (11)					FR	3 763 397	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	113 978	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(25 699)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 766 977	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	31 623	
	Salaires et traitements*					FY	1 183 220	
	Charges sociales (10)					FZ	446 345	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements* (dont amortissement fonds de commerce)		HS		GA	48 218	
		Sur immobilisations				GB		
		- dotations aux provisions				GC		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GD		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	62 661	
	Autres charges (12)					GF	3 627 324	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GG	136 074	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GH		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GI		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GJ	3 902 219	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GK		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GL	213 523	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GM	80 654	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GN		
	Différences positives de change					GO		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP	4 196 395	
CHARGES FINANCIÈRES	Total des produits financiers (V)					GQ	191 675	
	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GR	471 296	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GS		
	Différences négatives de change					GT		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GU	662 971	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	3 533 424	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	3 669 498	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

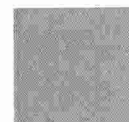
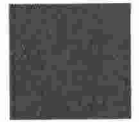
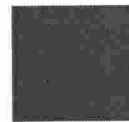
COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053-SD 2024

Désignation de l'entreprise SAS AMSI		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	5 774
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	5 774
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	10 935
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	10 935
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(5 161)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	175 534
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	7 965 566
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 476 764
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	3 488 803
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	5 774
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	5 985
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	3 902 219
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	4 228
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	19 659
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	62 648
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
REGULARISATIONS CLIENTS/FOURNISSEURS	10 935	5 774	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2022

Annexe



REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ Continuité de l'exploitation
- ✓ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- ✓ Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode de présentation n'est survenu au cours de l'exercice.

Les comptes annuels de la Société ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07 du 10 décembre 2018, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont comptabilisés en charges sur l'exercice d'engagement.

Le coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les intérêts des emprunts spécifiques ne sont pas inclus dans le coût de production des ces immobilisations.

Tout composant identifié d'une valeur unitaire inférieure à 15% du prix de revient total du bien meuble, ou 1% du prix de revient total d'un immeuble, n'est pas isolé compte tenu de son caractère non significatif.

Les immobilisations n'étant pas destinées à être revendues sauf pour le matériel de transport loué, il n'est pas tenu compte de valeur résiduelle pour le calcul des amortissements.

SAS AMSI

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif.

Dans le cadre de la mesure de simplification pour les PME, la durée d'usage est appliquée pour les immobilisations non décomposables, à savoir :

✓ Logiciels	1 à 3 ans
✓ Site et applications internet	3 ans
✓ Matériels de bureau et informatique	3 à 5 ans

Les durées d'amortissement des immobilisations non complètement amorties au 31 décembre 2004 ont été alignées sur les durées économiques définies précédemment, lorsque les durées d'utilisation sont significativement différentes des durées d'usage antérieurement pratiquées.

FRAIS D'ETABLISSEMENT

Néant

FONDS DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, la société a estimé que le fonds commercial n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, n'est pas amorti. En application des dispositions de l'article 214-15 du PCG, un test de dépréciation a été effectué selon la méthode des multiples en fonction du secteur d'activité et des spécificités du marché. Ce test de valeur ne remet pas en cause la valeur nette comptable du fonds de commerce inscrite dans les comptes à la fin de l'exercice.

PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La société a constitué une provision pour dépréciation des titres de ses filiales JEANNIN ADVANCED CAR et JEANNIN ADVANCED CAR 77.

SAS AMSI

STOCKS

Les stocks sont évalués :

- ✓ pour le matériels et consommables informatiques : prix d'achat + frais de port

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Néant

PROVISIONS REGLEMENTEES

Le tableau n°2056 décrit, le cas échéant, l'état des provisions.

OPERATIONS EN DEVICES

Néant

OPERATIONS A LONG TERME

Néant

PROVISIONS POUR GROS ENTRETIENS ET GRANDES REVISIONS

Néant

PROVISIONS POUR PROCES OU LITIGES

Les provisions pour procès ou litiges sont constatées lorsqu'il existe un dommage causé à un tiers pour lequel la responsabilité de l'entreprise est reconnue et dont une procédure est en cours.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

L'engagement de retraite correspond à tout ou partie des engagements de retraite, indemnités et allocations liées à un départ en retraite ou avantages similaires.

SAS AMSI

Les indemnités de fin de carrière sont mutualisées au travers d'un accord de branche pour l'automobile. Elles font l'objet d'une cotisation auprès de l'IPSA.

DROIT INDIVIDUEL DE FORMATION

Les données du CPF sont désormais gérées par la Caisse des Dépôts et Consignation. L'employeur n'est plus systématiquement informé des droits acquis et utilisés.

AUTRES INFORMATIONS

- A) Les billets de trésorerie et découverts souscrits auprès des banques ont pour but le préfinancement d'immobilisations et le financement durable des stocks malgré leur échéance mensuelle, trimestrielle ou semestrielle. Comme les années précédentes, et conformément à une décision entre les sociétés du Groupe AMSI, ils sont considérés comme ayant une échéance de moins d'1 an puisqu'ils sont soumis à un renouvellement annuel dans le cadre des accords avec nos partenaires financiers.

A compter du 1er octobre 2017, la société AMSI a repris toutes les lignes de financement court terme de ses filiales (billet de trésorerie et découverts bancaires). La redistribution se fait par apport en compte courant. De plus, une centralisation de trésorerie a été mise en place avec 3 partenaires bancaires.

- Montant des Billets tirés au 31/12/2023 : NEANT
- Montant des découverts utilisés au 31/12/2023 : 609 008 €

- B) A compter du 1er janvier 2012, la société AMSI a opté pour l'intégration fiscale. Elle appartient donc au Groupe intégré suivant :

- SAS AMSI (société mère)
- SAS JEANNIN AUTOMOBILES
- SAS JEANNIN AUTOPRESTIGE 89
- SAS JEANNIN AUTOMOBILES 10
- SAS JEANNIN NEW CAR
- SAS JEANNIN ADVANCED CAR (depuis le 1er janvier 2014)
- SAS JEANNIN ADVANCED CAR 77 (depuis le 1er janvier 2016)
- SAS JEANNIN MOTORS (depuis le 1er janvier 2016)
- SAS JEANNIN SMDA (depuis le 1er janvier 2019)
- SAS JEANNIN AUTOMOBILES FONTAINEBLEAU (depuis le 1er janvier 2022)
- SAS JEANNIN AUTOMOBILES MELUN (depuis le 1er janvier 2022)
- SAS JEANNIN AUTOPRESTIGE MELUN (depuis le 1er janvier 2022)

- C) La société AMSI est la société "tête de groupe" consolidant les comptes du Groupe dont l'ensemble des membres est repris sur le feuillet "Liste des participations".

- D) La société AMSI a réalisé, au 31 décembre 2021, un abandon de compte courant au profit de la société JEANNIN ADVANCED CAR, société détenue à 100%, d'un montant de 180 000 €. Cet engagement est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.
- E) La société AMSI a réalisé, au 31 décembre 2020, un abandon de compte courant au profit de la société JEANNIN MOTORS (ex JEANNIN LEASE CAR, société détenue à 100%, d'un montant de 174 000 €. Cet engagement est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.
- F) La société AMSI a réalisé, au 31 décembre 2019, un abandon de compte courant au profit de la société JEANNIN ADVANCED CAR 77, société détenue à 100%, d'un montant de 290 000 €. Cet engagement est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS

- Le conflit Ukraine/Russie déclenché le 24 février 2022 :

A eu un impact indirect en raison des effets significatifs du conflit à l'échelle de l'économie mondiale.

Le contexte inflationniste a provoqué une hausse importante du prix des matières premières, des marchandises, de l'Energie, ainsi qu'une hausse des taux d'intérêts.

L'impact s'est traduit par une hausse des charges d'exploitation prenant en compte la hausse des cours des matières premières, du prix de l'Energie.

La répercussion des augmentations de ces coûts aux clients ne peut être que partielle et/ou faire l'objet d'un décalage dans le temps. L'incapacité à répercuter immédiatement ou partiellement les augmentations ont eu un effet défavorable sur l'activité de la société, sa situation financière et ses résultats.

- Le 26 avril 2023, la société AMSI a participé à la constitution de la société SCI JEANNIN MAILLOT en souscrivant 1% (10€) du capital social (1 000 €). Cette société n'entre pas dans le périmètre consolidé.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

- Dans la mesure où le conflit Ukraine/Russie perdure et dans un contexte de pressions inflationnistes, de hausses des taux d'intérêt ainsi que des coûts des matières premières et de l'Energie, de pénuries, de volatilité des taux de change,



Daniel PERNOT

Commissaire aux Comptes

21, rue d'Artois

75008 Paris

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Arnaud ROUGAGNOU

Commissaire aux Comptes

21, rue d'Artois

75008 Paris

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A.M.S.I.

Société par Actions Simplifiée au capital de 150 790 €

Siège social : 55, avenue Charles de Gaulle
89 000 AUXERRE

RCS AUXERRE : 349 580 191

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Daniel PERNOT

Commissaire aux Comptes

21, rue d'Artois

75008 Paris

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Arnaud ROUGAGNOU

Commissaire aux Comptes

21, rue d'Artois

75008 Paris

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

A l'Assemblée Générale de la société **A.M.S.I.**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **A.M.S.I.** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

9

A.M.S.I.

Rapport sur les comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2023

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Comme indiqué dans la note « Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement » de l'annexe, votre société procède à des estimations comptables dans le cadre habituel de la préparation de ses états financiers, qui portent notamment sur la valorisation des titres de participation, inscrits à l'actif du bilan pour une valeur nette de 22 495 K€. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

A.M.S.I.

Rapport sur les comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2023

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

}

A.M.S.I.

Rapport sur les comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2023

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluent si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 14 juin 2024

Les Commissaires aux comptes

Daniel PERNOT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris**Arnaud ROUGAGNOU**
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Bilan Actif

Période du 01/01/23 au 31/12/23

SAS AMSI

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	106 513	81 839	24 674	40 519
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	106 513	81 839	24 674	40 519
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	205 316	130 855	74 460	81 698
Immobilisations en cours	25 280		25 280	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	230 596	130 855	99 740	81 698
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	23 313 532	818 841	22 494 691	20 128 702
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	370 030		370 030	370 030
TOTAL immobilisations financières :	23 683 562	818 841	22 864 721	20 498 732
ACTIF IMMOBILISÉ	24 020 671	1 031 535	22 989 136	20 620 949
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	39 872		39 872	14 173
TOTAL stocks et en-cours :	39 872		39 872	14 173
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	3 879		3 879	1 850
Créances clients et comptes rattachés	848 705		848 705	1 114 269
Autres créances	7 853 968		7 853 968	11 055 107
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	8 706 553		8 706 553	12 171 226
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 940 371		2 940 371	1 643 743
Charges constatées d'avance	117 898		117 898	32 525
TOTAL disponibilités et divers :	3 058 269		3 058 269	1 676 268
ACTIF CIRCULANT	11 804 694		11 804 694	13 861 667
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	35 825 364	1 031 535	34 793 829	34 482 616
----------------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------

Bilan Passif

Période du 01/01/23 au 31/12/23

SAS AMSI

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 150 790	150 790	150 790
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	136 694	136 694
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence	15 079	15 079
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	18 045 097	16 550 016
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	3 488 803	1 495 080
TOTAL situation nette :	21 836 463	18 347 660
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	21 836 463	18 347 660
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	10 710 540	13 736 951
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	460 464	664 949
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :	11 171 004	14 401 900
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	593 835	175 833
Dettes fiscales et sociales	608 386	1 112 208
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	584 142	445 015
TOTAL dettes diverses :	1 786 363	1 733 056
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	12 957 366	16 134 955
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	34 793 829	34 482 616

Arnaud ROUGAGNOU
Commissaire aux Comptes

Daniel PERNOT
Commissaire aux Comptes

Compte de Résultat (Première Partie)

SAS AMSI

Période du 01/01/23 au 31/12/23

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
Ventes de marchandises	87 990		87 990	
Production vendue de biens				
Production vendue de services	3 654 944		3 654 944	2 750 213
Chiffres d'affaires nets	3 742 934		3 742 934	2 750 213
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				1 333
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			19 659	135 442
Autres produits			805	624
PRODUITS D'EXPLOITATION			3 763 397	2 887 612
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			113 978	67 926
Variation de stock de marchandises			(25 699)	(14 322)
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			1 766 977	1 289 119
TOTAL charges externes :			1 855 256	1 342 724
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			31 623	37 010
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 183 220	927 078
Charges sociales			446 345	351 320
TOTAL charges de personnel :			1 629 565	1 278 398
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			48 218	28 796
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			48 218	28 796
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			62 661	54 060
CHARGES D'EXPLOITATION			3 627 324	2 740 989
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			136 074	146 623

Arnaud ROUGAGNOU
Commissaire aux Comptes

Daniel PERNOT
Commissaire aux Comptes

Compte de Résultat (Seconde Partie)

SAS AMSI

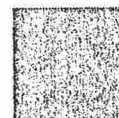
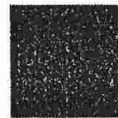
Période du 01/01/23 au 31/12/23

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	136 074	146 623
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	3 902 219	2 345 565
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	213 523	25 008
Reprises sur provisions et transferts de charges	80 654	2 746 570
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	4 196 395	5 117 142
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	191 675	707 820
Intérêts et charges assimilées	471 296	310 424
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	662 971	1 018 244
RÉSULTAT FINANCIER	3 533 424	4 098 898
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	3 669 498	4 245 521
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 774	3 494
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 555 338
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	5 774	1 558 832
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 935	6 816
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		4 171 494
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	10 935	4 178 309
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(5 161)	(2 619 478)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	175 534	130 963
TOTAL DES PRODUITS	7 965 566	9 563 586
TOTAL DES CHARGES	4 476 764	8 068 505
BÉNÉFICE OU PERTE	3 488 803	1 495 080

Arnaud ROUGAGNOU
Commissaire aux Comptes

Daniel PERNOT
Commissaire aux Comptes

Annexe



REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ Continuité de l'exploitation
- ✓ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- ✓ Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode de présentation n'est survenu au cours de l'exercice.

Les comptes annuels de la Société ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07 du 10 décembre 2018, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont comptabilisés en charges sur l'exercice d'engagement.

Le coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les intérêts des emprunts spécifiques ne sont pas inclus dans le coût de production des ces immobilisations.

Tout composant identifié d'une valeur unitaire inférieure à 15% du prix de revient total du bien meuble, ou 1% du prix de revient total d'un immeuble, n'est pas isolé compte tenu de son caractère non significatif.

Les immobilisations n'étant pas destinées à être revendues sauf pour le matériel de transport loué, il n'est pas tenu compte de valeur résiduelle pour le calcul des amortissements.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif.

Dans le cadre de la mesure de simplification pour les PME, la durée d'usage est appliquée pour les immobilisations non décomposables, à savoir :

✓ Logiciels	1 à 3 ans
✓ Site et applications internet	3 ans
✓ Matériels de bureau et informatique	3 à 5 ans

Les durées d'amortissement des immobilisations non complètement amorties au 31 décembre 2004 ont été alignées sur les durées économiques définies précédemment, lorsque les durées d'utilisation sont significativement différentes des durées d'usage antérieurement pratiquées.

FRAIS D'ETABLISSEMENT

Néant

FONDS DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, la société a estimé que le fonds commercial n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, n'est pas amorti. En application des dispositions de l'article 214-15 du PCG, un test de dépréciation a été effectué selon la méthode des multiples en fonction du secteur d'activité et des spécificités du marché. Ce test de valeur ne remet pas en cause la valeur nette comptable du fonds de commerce inscrite dans les comptes à la fin de l'exercice.

PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La société a constitué une provision pour dépréciation des titres de ses filiales JEANNIN ADVANCED CAR et JEANNIN ADVANCED CAR 77.

SAS AMSI

STOCKS

Les stocks sont évalués :

- ✓ pour le matériels et consommables informatiques : prix d'achat + frais de port

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Néant

PROVISIONS REGLEMENTEES

Le tableau n°2056 décrit, le cas échéant, l'état des provisions.

OPERATIONS EN DEVISES

Néant

OPERATIONS A LONG TERME

Néant

PROVISIONS POUR GROS ENTRETIENS ET GRANDES REVISIONS

Néant

PROVISIONS POUR PROCES OU LITIGES

Les provisions pour procès ou litiges sont constatées lorsqu'il existe un dommage causé à un tiers pour lequel la responsabilité de l'entreprise est reconnue et dont une procédure est en cours.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

L'engagement de retraite correspond à tout ou partie des engagements de retraite, indemnités et allocations liées à un départ en retraite ou avantages similaires.

SAS AMSI

Les indemnités de fin de carrière sont mutualisées au travers d'un accord de branche pour l'automobile. Elles font l'objet d'une cotisation auprès de l'IPSA.

DROIT INDIVIDUEL DE FORMATION

Les données du CPF sont désormais gérées par la Caisse des Dépôts et Consignation. L'employeur n'est plus systématiquement informé des droits acquis et utilisés.

AUTRES INFORMATIONS

- A) Les billets de trésorerie et découverts souscrits auprès des banques ont pour but le préfinancement d'immobilisations et le financement durable des stocks malgré leur échéance mensuelle, trimestrielle ou semestrielle. Comme les années précédentes, et conformément à une décision entre les sociétés du Groupe AMSI, ils sont considérés comme ayant une échéance de moins d'1 an puisqu'ils sont soumis à un renouvellement annuel dans le cadre des accords avec nos partenaires financiers.

A compter du 1er octobre 2017, la société AMSI a repris toutes les lignes de financement court terme de ses filiales (billet de trésorerie et découverts bancaires). La redistribution se fait par apport en compte courant. De plus, une centralisation de trésorerie a été mise en place avec 3 partenaires bancaires.

- Montant des Billets tirés au 31/12/2023 : NEANT
- Montant des découverts utilisés au 31/12/2023 : 609 008 €

- B) A compter du 1er janvier 2012, la société AMSI a opté pour l'intégration fiscale. Elle appartient donc au Groupe intégré suivant :

- SAS AMSI (société mère)
- SAS JEANNIN AUTOMOBILES
- SAS JEANNIN AUTOPRESTIGE 89
- SAS JEANNIN AUTOMOBILES 10
- SAS JEANNIN NEW CAR
- SAS JEANNIN ADVANCED CAR (depuis le 1er janvier 2014)
- SAS JEANNIN ADVANCED CAR 77 (depuis le 1er janvier 2016)
- SAS JEANNIN MOTORS (depuis le 1er janvier 2016)
- SAS JEANNIN SMDA (depuis le 1er janvier 2019)
- SAS JEANNIN AUTOMOBILES FONTAINEBLEAU (depuis le 1er janvier 2022)
- SAS JEANNIN AUTOMOBILES MELUN (depuis le 1er janvier 2022)
- SAS JEANNIN AUTOPRESTIGE MELUN (depuis le 1er janvier 2022)

- C) La société AMSI est la société "tête de groupe" consolidant les comptes du Groupe dont l'ensemble des membres est repris sur le feuillet "Liste des participations".

SAS AMSI

- D) La société AMSI a réalisé, au 31 décembre 2021, un abandon de compte courant au profit de la société JEANNIN ADVANCED CAR, société détenue à 100%, d'un montant de 180 000 €. Cet engagement est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.
- E) La société AMSI a réalisé, au 31 décembre 2020, un abandon de compte courant au profit de la société JEANNIN MOTORS (ex JEANNIN LEASE CAR, société détenue à 100%, d'un montant de 174 000 €. Cet engagement est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.
- F) La société AMSI a réalisé, au 31 décembre 2019, un abandon de compte courant au profit de la société JEANNIN ADVANCED CAR 77, société détenue à 100%, d'un montant de 290 000 €. Cet engagement est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS

- Le conflit Ukraine/Russie déclenché le 24 février 2022 :

A eu un impact indirect en raison des effets significatifs du conflit à l'échelle de l'économie mondiale.

Le contexte inflationniste a provoqué une hausse importante du prix des matières premières, des marchandises, de l'Energie, ainsi qu'une hausse des taux d'intérêts.

L'impact s'est traduit par une hausse des charges d'exploitation prenant en compte la hausse des cours des matières premières, du prix de l'Energie.

La répercussion des augmentations de ces coûts aux clients ne peut être que partielle et/ou faire l'objet d'un décalage dans le temps. L'incapacité à répercuter immédiatement ou partiellement les augmentations ont eu un effet défavorable sur l'activité de la société, sa situation financière et ses résultats.

- Le 26 avril 2023, la société AMSI a participé à la constitution de la société SCI JEANNIN MAILLOT en souscrivant 1% (10€) du capital social (1 000 €). Cette société n'entre pas dans le périmètre consolidé.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

- Dans la mesure où le conflit Ukraine/Russie perdure et dans un contexte de pressions inflationnistes, de hausses des taux d'intérêt ainsi que des coûts des matières premières et de l'Energie, de pénuries, de volatilité des taux de change,

Les évènements vont probablement continuer à affecter notre activité économique pour les mois à venir sans pour autant remettre en cause la poursuite de l'exploitation de la Société.

Désignation de l'entreprise

Période du 01/01/23 au 31/12/23

SAS AMSI

Vous trouverez ci-après l'annexe aux comptes annuels avant répartition du résultat de l'exercice clos le

31/12/23

Ces comptes ont été établis par les dirigeants de l'entreprise et sont présentés sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période 01/01/23 **au** 31/12/23

Les principales données chiffrées sont :

- total du bilan en € :	34 793 829,21
- chiffre d'affaires en € :	3 742 933,82
- résultat net comptable en € :	3 488 802,66

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

Immobilisations

Période du 01/01/23 au 31/12/23

SAS AMSI

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	106 513		
TOTAL Immobilisations incorporelles :	106 513		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage Industriel			
Installations générales, agencements et divers	1 208		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	178 972		25 136
Emballages récupérables et divers			25 280
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL Immobilisations corporelles :	180 180		50 416
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	20 836 522		2 477 010
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	370 030		
TOTAL Immobilisations financières :	21 206 552		2 477 010
TOTAL GÉNÉRAL	21 493 244		2 527 426

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			106 513	
TOTAL immobilisations incorporelles :			106 513	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. Industriels			1 208	
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			204 108	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			25 280	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			230 596	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			23 313 532	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			370 030	
TOTAL immobilisations financières :			23 683 562	
TOTAL GÉNÉRAL			24 020 671	

Amortissements

SAS AMSI

Période du 01/01/23 au 31/12/23

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	65 994	15 845		81 839
TOTAL immobilisations incorporelles :	65 994	15 845		81 839
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers	151	121		272
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	98 331	32 253		130 583
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	98 482	32 373		130 855
TOTAL GÉNÉRAL	164 476	48 218		212 694

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	15 845		
TOTAL immobilisations incorporelles :	15 845		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	121		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	32 253		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	32 373		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	48 218		

Variation Détaillée des Stocks et des En-Cours

SAS AMSI

Période du 01/01/23 au 31/12/23

RUBRIQUES	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises Matériels informatiques Autres matériels	39 872	14 173	25 699	
TOTAL I	39 872	14 173	25 699	

Provisions Inscrites au Bilan

SAS AMSI

Période du 01/01/23 au 31/12/23

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant, données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	707 820	191 675	80 654	818 841
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	707 820	191 675	80 654	818 841

TOTAL GÉNÉRAL	707 820	191 675	80 654	818 841
----------------------	----------------	----------------	---------------	----------------

État des Échéances des Créances et Dettes

SAS AMSI

Période du 01/01/23 au 31/12/23

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	370 030		370 030
TOTAL de l'actif immobilisé :	370 030		370 030
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	848 705	848 705	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	77 759	77 759	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	7 763 333	7 763 333	
Débiteurs divers	12 876	12 876	
TOTAL de l'actif circulant :	8 702 673	8 702 673	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	117 898	117 898	

TOTAL GÉNÉRAL	9 190 601	8 820 571	370 030
----------------------	------------------	------------------	----------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Après des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	676 097	676 097		
- à plus d' 1 an à l'origine	10 034 443	1 955 206	6 102 414	1 976 822
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	593 835	593 835		
Personnel et comptes rattachés	322 215	322 215		
Sécurité sociale et autres organismes	176 975	176 975		
Impôts sur les bénéfices	20 793	20 793		
Taxe sur la valeur ajoutée	77 771	77 771		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	10 632	10 632		
Dettes sur Immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	460 464	460 464		
Autres dettes	584 142	584 142		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	12 957 366	4 878 130	6 102 414	1 976 822
----------------------	-------------------	------------------	------------------	------------------

Produits à Recevoir

SAS AMSI

Période du 01/01/23 au 31/12/23

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	814 832
Personnel	
Organismes sociaux	
État	
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	132 923
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	35 142
TOTAL	982 896

Autres créances:
- Avoirs à recevoir
- Intérêts des c/c

Charges à Payer

SAS AMSI

Période du 01/01/23 au 31/12/23

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	60 055
Emprunts et dettes financières divers	4 214
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	465 337
Dettes fiscales et sociales	455 393
Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	67 089
Autres dettes	279 867
TOTAL	1 331 956

Emprunts et dettes financières divers: Intérêts des c/c

Autres dettes : Avoirs à établir

Charges et Produits Constatés d'Avance

SAS AMSI

Période du 01/01/23 au 31/12/23

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	117 898	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	117 898	

Charges constatées d'avance = Charges courantes liées à l'exploitation

Composition du Capital Social

SAS AMSI

Période du 01/01/23 au 31/12/23

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	15 079	10
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	15 079	10

SAS AMSI

Période du

01/01/23

au 31/12/23

TOTAL DES ORIGINES

TOTAL DES AFFECTATIONS

Tableau de variation des capitaux propres

Période du 01/01/23 au 31/12/23

SAS AMSI

	Solde Initial	Augmentation	Diminution	Solde Final
Capital social	150 790			150 790
Primes liées au capital social	136 694			136 694
Écart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	15 079			15 079
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	16 550 016	1 495 080		18 045 097
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	1 495 080	3 488 803	1 495 080	3 488 803
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	18 347 660	4 983 883	1 495 080	21 836 463

Ventilation de l'Impôt sur les Bénéfices

Période du 01/01/23 au 31/12/23

- SAS AMSI

RÉPARTITION	Résultats avant impôts	Impôts
Résultat courant	3 669 498	175 781
Résultat exceptionnel (hors participation)	(5 161)	(247)
Résultat comptable (hors participation)	3 664 337	175 534

Résultat net comptable après IS = 3 488 803 Euros

L'impôt individuel de la société = 188 555 €

L'impôt total de Groupe s'élève à 1 201 251 € compte tenu d'un produit d'intégration fiscale de 13 021 €

La contribution sociale sur l'impôt s'élève à 14 462 €

Accroissements et Allègements Dettes Futures d'Impôts

SAS AMSI

Période du 01/01/23 au 31/12/23

Taux prévisionnel d'imposition : 25,00 %

NATURE DES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	Montant
Accroissements Provisions règlementées : - amortissements dérogatoires - provisions pour hausse des prix - provisions pour fluctuation des cours Autres :	

TOTAL DES ACCROISSEMENTS	
---------------------------------	--

Allègements Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation : - pour congés payés - participation des salariés Autres : Dépréciation des titres JAC : 748 375 € Dépréciation des titres JAC77 : 70 466 €	 187 094 17 617
---	---

TOTAL DES ALLÈGEMENTS	204 711
------------------------------	----------------

Déficits reportables Moins-values à long terme	
---	--

Engagements Financiers

SAS AMSI

Période du 01/01/23 au 31/12/23

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Caution au profit DIAC SA pour JEANNIN ADVANCED CAR pour garantir l'encours véhicules et pièces financés par cet organisme - Fin au 30/09/2024	1 500 000
Caution au profit DIAC SA pour JEANNIN ADVANCED CAR pour garantir l'encours véhicules et pièces financés par cet organisme	200 000
Caution au profit BPBFC pour JEANNIN AVALLON pour garantir emprunt maximum 140 000 € Montant indiqué correspond au KRD au 31/12	104 181
Caution au profit BPBFC pour JEANNIN ADVANCED CAR 77 pour garantir emprunt de 600 000 € Montant indiqué correspond au KRD au 31/12	51 314
Caution au profit DIAC SA pour JEANNIN ADVANCED CAR 77 pour garantir l'encours véhicules et pièces financés par cet organisme	400 000
Caution au profit BNP pour JEANNIN ADVANCED CAR 77 pour garantir la caution bancaire donnée à DIAC SA	400 000
Garantie à première demande d'AMSI au profit CA CONSUMER FINANCE Pour JEANNIN MOTORS en garantie de la convention de gage des stocks sans dépossession	1 500 000
Caution au profit BNP pour JEANNIN SMDA pour un emprunt de 150 000 € souscrit pour réalisation de travaux - Montant indiqué correspond au KRD au 31/12	53 232
Caution au profit CRCA BRIE PICARDIE pour JEANNIN SMDA pour un emprunt de 150 000 € souscrit pour réalisation de travaux - Montant indiqué correspond au KRD au 31/12	48 028
Garantie à première demande au profit VOLKSWAGEN GROUP FRANCE et/ou VW BANK pour JEANNIN AUTOMOBILES FONTAINEBLEAU pour paiement de toutes sommes dues à concurrence d'une somme forfaitaire maximim de 3 426 371 €	3 426 371
SOUS-TOTAL 1	7 683 126

SAS AMSI

Période du 01/01/23

au 31/12/23

ENGAGEMENTS DONNÉS

Montant

Caution au profit BPBFC pour BEL ETAIN
pour garantir emprunt maximum 400 000 €
Montant indiqué correspond au KRD au 31/12

171 635

Caution au profit BPBFC pour BEL ETAIN
pour garantir emprunt maximum 430 000 €
Montant indiqué correspond au KRD au 31/12

354 664

SOUS-TOTAL 2

526 299

TOTAL DES CAUTIONS

8 209 425

Engagements Financiers

SAS AMSI

Période du 01/01/23 au 31/12/23

AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Nantissement 249 parts J. ST ANDRE au profit CEBFC - Emprunt soldé, main-levée à recevoir	
Nantissement 2 500 parts SAS JEANNIN ADVANCED CAR au profit BNP et BPBFC - Emprunt soldé, main-levée à recevoir	
Nantissement 10 299 parts SCI DU BEL ETAIN au profit BNP et BPBFC - Emprunt soldé, main-levée à recevoir	
Hypothèque de 2ème rang sur immeuble J. ST ANDRE au profit CEBFC - Emprunt soldé	
Abandon de compte-courant au profit:	
- SAS JEANNIN ADVANCED CAR 77 - 290 000 €, le 31/12/19	
- SAS JEANNIN MOTORS - 174 000 €, le 31/12/20	
- SAS JEANNIN ADVANCED CAR - 180 000 €, le 31/12/21	
A la demande du LCL, maintien participation dans SCI J.VSD à hauteur 50% pendant durée emprunts (21/01/2031)	
TOTAL	

Dettes Garanties par des Sûretés Réelles

SAS AMSI

Période du 01/01/23 au 31/12/23

RUBRIQUES	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	9 974 388
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Hypothèque de 2ème rang sur immeuble J. ST ANDRE au profit CEBFC	
Emprunt soldé - Hypothèque se lèvera automatiquement après 2 ans	
TOTAL	9 974 388

Liste des Filiales et Participations

Période du 01/01/23 au 31/12/23

SAS AMSI

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capitaux propres avant résultat et subvention	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS ENTRANT DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION			
1. filiales (Plus de 50% du capital détenu)			
SAS JEANNIN AUTOMOBILES 10	3 180 625	100,00 %	839 738
SARL JEANNIN NEW CAR	1 273 332	100,00 %	162 692
SAS JEANNIN AUTOPRESTIGE 89	2 455 767	100,00 %	14 405
SAS JEANNIN ADVANCED CAR	1 322 025	100,00 %	27 080
SAS JEANNIN MOTORS	358 692	100,00 %	66 123
SAS JEANNIN ADVANCED CAR 77	1 275 676	100,00 %	60 500
SAS JEANNIN SMDA	2 483 742	100,00 %	786 728
SAS JEANNIN AUTOMOBILES	3 754 075	100,00 %	434 991
SAS JEANNIN AUTOMOBILES FONTAINEBLEAU	2 988 060	100,00 %	223 336
SAS JEANNIN AUTOMOBILES MELUN	3 769 085	100,00 %	413 185
SCI DU BEL ETAIN	157 022	99,99 %	57 481
SCI JEANNIN EPINET	342 503	99,95 %	148 622
SCI JEANNIN SAINT ANDRE LES VERGERS	38 000	99,60 %	153 115
SCI JEANNIN TROYES	1 000	99,00 %	239 750
SCI JEANNIN CHAMPBERTRAND	1 000	99,00 %	69 517
SCI 67FR	1 000	99,00 %	(268)
SCI 26/67 AV. FRANKLIN ROOSEVELT	1 000	99,00 %	52 434
SCI JEANNIN VSD	1 000	99,00 %	(80 535)
SCI JEANNIN AVALLON	1 000	99,00 %	95 476
SCI JEANNIN SENS	1 000	99,00 %	218 817
SCI JEANNIN ROMILLY	1 000	99,00 %	93 215
SCI DES 3 SAULES	76 225	70,00 %	236 257
2. participations (moins de 50% du capital détenu)			
NEANT			
B. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES DETENUES INDIRECTEMENT ET ENTRANT DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION			
SAS JEANNIN AUTOPRESTIGE MELUN détenue à 100% par la SAS JEANNIN AUTOMOBILES MELUN	1 661 867	100,00 %	394 033

Liste des Participations (Hors consolidation)

Période du 01/01/23 au 31/12/23

SAS AMSI

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capitaux propres avant résultat et subvention	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS EXCLUES DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION			
SCI JEANNIN SAMOREAU	1 000	1,00 %	168 827
SCI JEANNIN SPAAK	1 000	1,00 %	75 417
SCI JEANNIN EUROPE	1 000	1,00 %	107 993
SCI JEANNIN CDG	1 000	1,00 %	29 186
SCI JEANNIN SAINT-LUC	1 000	1,00 %	(24 149)
SCI JEANNIN MAILLOT	1 000	1,00 %	(1 825)

Effectif Moyen

SAS AMSI

Période du 01/01/23 au 31/12/23

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	11	
Agents de maîtrise et techniciens	0	
Employés	14	
Ouvriers	0	
TOTAL	25	

Dont contrats d'apprentissage : 3

Dont contrats de professionnalisation : 0

Dont travailleurs en situation de handicap : 0

Identité de la société mère consolidant les comptes

Période du 01/01/23 au 31/12/23

SAS AMSI

SAS AMSI
55, avenue Charles de Gaulle
89000 AUXERRE

SIRET : 349 580 191 00022
APE : 7010 Z